



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR



Groupe d'échange

Décotes et taux d'affectation

DGEF/bénéficiaires des fonds FSI-FAMI

8 Juillet 2014



Sommaire

- 1 | **Objectifs du groupe d'échange / Questionnements**
- 2 | **Éléments de définition**
- 3 | **Retour d'expérience 2007-2013**
- 4 | **Méthodologie pour les décotes et taux d'affectation**
- 5 | **Cas particulier de la transversalité**



Tour de table

- Quelle structure ?
- Quelle compréhension d'une décote / d'un taux d'affectation ?
- Quelles attentes pour ce groupe d'échange ?



2 | Éléments de définition



1 | Décote

Taux représentant la part de l'action qui ne répond pas aux objectifs des fonds, et qui doit être défalquée du coût total



Logique action

—

2 | Taux d'affectation

Taux qui permet de déterminer la part des dépenses consacrées au projet en l'appliquant sur des dépenses directes



Logique dépenses directes

+

3 | Clé de répartition

Taux qui permet de déterminer la part des dépenses consacrées au projet en l'appliquant sur des dépenses indirectes.



Logique dépenses indirectes

÷

4 | Transversalité de l'action

Quand une action s'inscrit dans le cadre de plusieurs fonds, ou plusieurs volets d'un même fonds, ou encore plusieurs objectifs d'un même volet



Nouveauté FAMI-FSI

3 | Retour d'expérience – fonds 2007-2013



Pourquoi appliquer une décote / un taux d'affectation ?

- Pouvoir candidater pour des fonds européens même si le projet n'entre pas entièrement dans le cadre des objectifs
- Optimiser la gestion des crédits et anticiper la phase de contrôle
- Partager un projet entre plusieurs bénéficiaires



Toujours avoir les capacités de justification

3 | Retour d'expérience – fonds 2007-2013

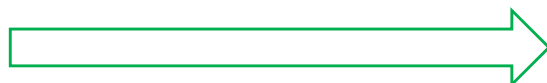
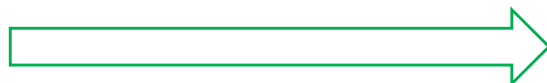


Difficultés rencontrées

Manque de justificatifs du calcul

Absence d'application d'une décote

Absence d'actualisation de la décote



Bonnes pratiques

Transparence

Confiance

Communication

4 Méthodologie – en amont



1

Comment déceler la nécessité d'une décote / d'un taux d'affectation ?



Quel est l'objectif principal de mon projet / à quoi conduit-il ?

- Le public cible (public concerné et ressortissant intra-communautaires)
- L'utilisation de l'équipement / du système d'information / des locaux / la zone géographique (hors Schengen)
- Le but / l'impact de l'action menée
- Les frais de personnel

4 Méthodologie - calcul

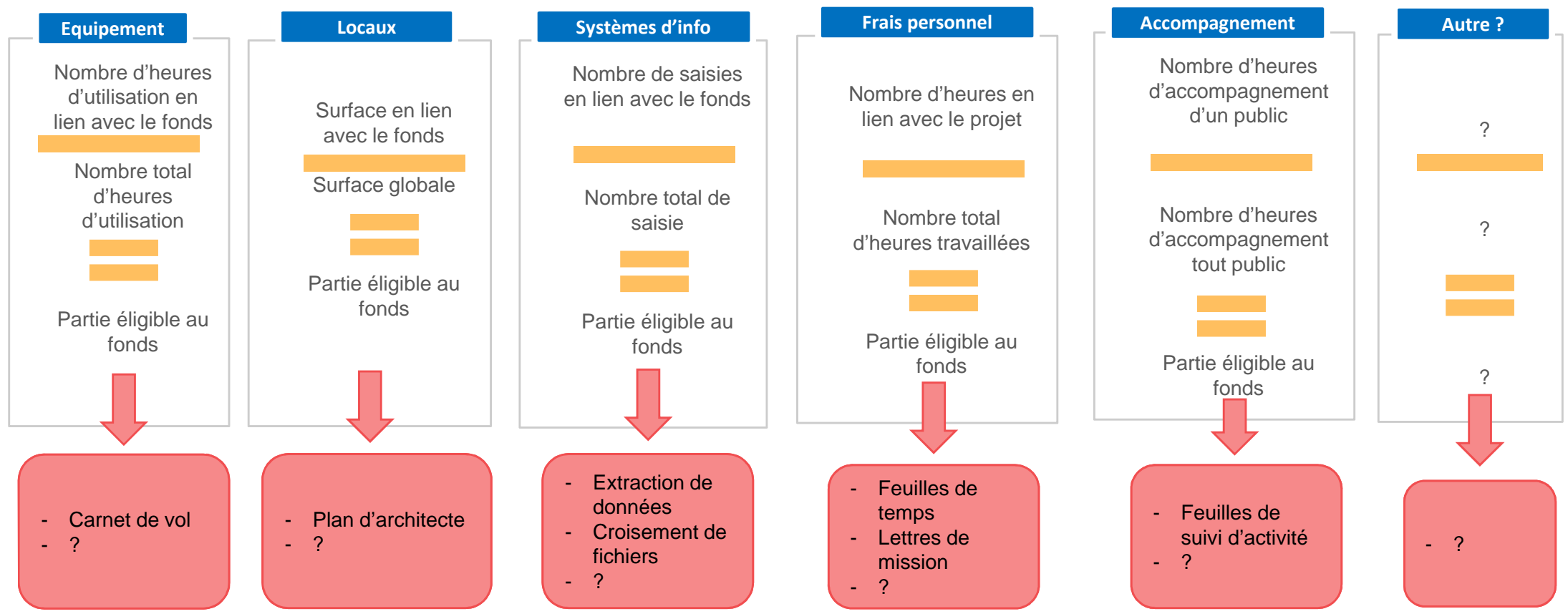


2 Comment calculer une décote / un taux d'affectation ?



- Le calcul prévisionnel (programmation) et le calcul au réel (révision/paiement)

Cas pratiques



4 Méthodologie - application

3 Comment appliquer une décote / un taux d'affectation ?

- Fourniture de l'ensemble des justificatifs / l'application est faite par l'AR
- S'assurer de l'application aux différentes étapes :

- 1 Demande de subvention
- 2 Programmation / Conventionnement
- 3 Révision
- 4 Paiement
- 5 Audit



Comment rendre des comptes sur l'exécution de la décote / du taux d'affectation ?

6 – PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DU PROJET

Les dépenses éligibles à une subvention du FAMI sont décrites dans le guide du porteur de projet disponible sur le site internet du ministère à la rubrique « Les nouveaux fonds européens (période 2014-2020) ». Le porteur de projet doit impérativement se conformer à ces critères d'éligibilité avant de compléter le tableau des dépenses prévisionnelles.

Le cas échéant, décote et justification

Description des différents coûts directs (le cas échéant, si les coûts directs ne sont pas intégralement dédiés au projet, préciser et expliquer le taux d'affectation appliqué) :

a) Frais de personnels affectés au projet ayant un rôle direct et déterminant :
b) Les frais de voyage et de séjour nécessaires à l'exécution du projet :
c) Frais d'équipement (crédit-bail, location, achat. La solution la moins coûteuse doit être privilégiée) :
d) Bien immobiliers (achats, constructions, rénovations) :
e) Consommables, fournitures et services généraux :
f) Frais de sous-traitance (prestations de service, frais d'experts, publicité, communication, évaluation du projet, audits externes, etc.) :
g) Dépenses spécifiques en relation avec les groupes cibles (transport, aides matérielles, dépenses informatiques, frais postaux) :

Fonds Européen Asile Migration et Intégration - Programmation 2014-2020 Plan de financement prévisionnel du projet		PLAN DE FINANCEMENT (RESSOURCES)	
COUTS ÉLIGIBLES	Montant total en euros	Montant total en euros	€
a) Frais de personnels affectés au projet ayant un rôle direct et déterminant Ne pas saisir directement les informations en gris ci-dessous mais renseigner l'onglet "Détail des frais de personnel" de ce fichier. Les informations renseignées s'incrémenteront automatiquement.	0,00	0,00	
b) Les frais de voyage et de séjour nécessaires à l'exécution du projet. Le moyen de transport le moins onéreux doit être privilégié.	0,00	0,00	
c) Frais d'équipement (crédit-bail, location, achat. La solution la moins coûteuse doit être privilégiée)	0,00	0,00	
d) Bien immobiliers (achats, constructions, rénovations) doivent avoir les caractéristiques techniques nécessaires au projet et être conformes aux normes applicables	0,00	0,00	
a) Contribution du Fonds Européen Asile, Migration et Intégration			
b) Contributions des tiers publics (indiquer le % de la contribution affecté au projet)		0,00	
c) Contributions des tiers privés (indiquer le % de la contribution affecté au projet)		0,00	
d) Contribution des partenaires du projet		0,00	
e) Recettes générées par le projet (détailler par type de recette) :		0,00	

5 | Cas particulier de la transversalité



Le cas des projets « mixtes »

Il s'agit de projets répondant à plusieurs fonds à la fois, ou plusieurs volets d'un même fonds, ou encore plusieurs objectifs d'un même volet

- ⇒ **Plusieurs fonds : présenter un formulaire de demande par fonds**
- ⇒ **Plusieurs volets d'un même fonds : présenter un formulaire de demande unique, avec un descriptif précis par volet et un plan de financement par volet**
- ⇒ **Plusieurs objectifs d'un même volet : présenter un formulaire de demande unique (un descriptif, un plan de financement)**

6 Conclusion



A qui s'adresser ?

En amont, pour la définition de la décote / du taux d'affectation nécessaire :

- volet intégration des ressortissants de pays tiers du FAMI, la Direction de l'accueil, de l'accompagnement des étrangers et de la nationalité (DAAEN) : noemie.vanhersel@interieur.gouv.fr - 01 72 71 68 40
- volet asile, intégration des bénéficiaires d'une protection internationale et réinstallation du FAMI, le Service de l'asile (SAS) :
yildiz.atis@interieur.gouv.fr - 01 72 71 65 05
- volet retour du FAMI/frontières et visas du FSI, la Direction de l'immigration (DIMM) :
ffe-fr@interieur.gouv.fr - 01 72 71 67 84/ 1 69 36
- volet coopération policière FSI, la Direction de la coopération internationale (DCI) :
dci-fsi@interieur.gouv.fr - 01 40 97 81 64

Lors du suivi du projet : Bureau de gestion mutualisée des fonds européens

- Le bureau de gestion mutualisée des fonds européens : fonds-ue-dgef@interieur.gouv.fr

